

# Prisons : l'obscurantisme contemporain

Surveillance électronique et prisons high tech font l'économie du débat de fond autour de l'exclusion sociale. En tant que président de CPAS d'une commune ayant une prison sur son territoire, et en tant que citoyen attaché à la dignité humaine, je m'interroge sur les choix qui sont posés.

Stéphane Roberti (CPAS de Forest)

**D**étenus transférés dans la nouvelle prison de Leuze en Hainaut, cahier spécial des charges pour la méga-prison de Haeren valide : le fédéral applique la surveillance électronique sans en assumer pleinement la charge. Les conditions de détention et la surpopulation carcérale, régulièrement dénoncées par le Comité européen pour la prévention de la torture sont telles que le SPF Justice se précipite dans des solutions technologiques. Depuis quelques temps, les tribunaux ont un recours grandissant à la surveillance électronique. Si ce système permet d'éviter les nombreux travers de la détention, on peut craindre qu'il provoque une inflation des peines.

Dans l'immédiat, il a au moins une faille d'importance. La personne qui est ainsi contrôlée reste à charge du fédéral qui lui verse (après un parcours administratif ardu) une allocation sensiblement inférieure au revenu d'intégration (1). Si cette personne est avertie de ses droits ou accompagnée par des services d'aides aux justiciables, elle peut introduire une demande de complément dans son CPAS. Dans ce cas, le CPAS, qui a pour mission de fournir une aide résiduaire, peut renvoyer la balle au ministère de la Justice, voire conseiller à cette personne d'intenter un recours

au tribunal du travail de la décision de refus. Il en résulte une hallucinante errance administrative pour une personne dont la confiance dans les institutions publiques est sans doute écornée. Ces démarches contribuent à la violence institutionnelle du Centre Public d'Action Sociale dont le personnel se bat pourtant au quotidien pour améliorer l'accessibilité du droit à la dignité humaine avec des moyens insuffisants.

## Dignité humaine au rabais

C'est aussi, de la part du fédéral, une relégation, une de plus (2), de sa responsabilité de prise en charge de la dignité humaine des détenus vers les CPAS, réceptacle débordant de la pauvreté. Le détenu qui peut bénéficier d'une surveillance électronique est d'emblée dans une situation de grande précarité économique qui pourrait l'exposer à des situations d'exploitation, ou alors le tenter de replonger dans des pratiques *passibles d'une peine de prison...* si, d'aventure, son premier séjour en prison n'avait pas permis sa réinsertion.

De l'avis des scientifiques comme des experts de terrain et au vu des chiffres de *récidive* (3), la privation de liberté dans l'institution pénitentiaire est un système obsolète, en échec

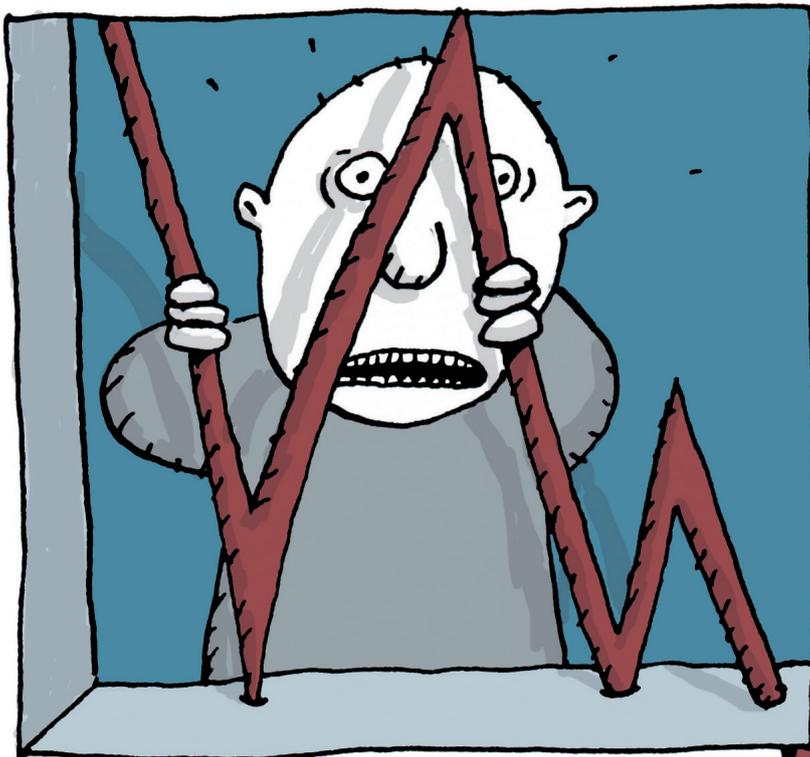
perpétuel. Malgré le travail crucial des services d'aide aux justiciables, la peine d'emprisonnement fragilise les liens sociaux, infantilise et déresponsabilise la personne qui a commis un acte de délinquance (4). L'objectif de réinsertion n'est atteint que dans de très rares cas et, au contraire, le passage en prison marque un durcissement de la rupture avec les valeurs fondamentales du vivre ensemble. Le quotidien est tellement brutal que, très vite, s'imposent une adaptabilité de survie, une adhésion aux codes et aux pratiques de ses pairs, des mises à l'épreuve et autres rites d'initiation, des formes d'allégeance poussant à des actes extrêmes en termes de moralité (5).

## On ne veut pas savoir

Cette âpreté des rapports sociaux allant parfois jusqu'au meurtre est transcrite dans le film *Un prophète* de Jacques Audiard. Au XXI<sup>e</sup> siècle, on ne peut plus croire qu'un traitement de *redressement* permette à l'individu déviant de se réapproprier la règle. Encore une fois, les chiffres, les études et les témoignages, les productions artistiques sur le sujet s'accordent à dire que la justice répressive est un obstacle à la réinsertion. La création d'une prison n'a jamais fait baisser la criminalité et la délinquance. La surpopulation carcérale est une conséquence de l'allongement des peines, et non d'une augmentation de la criminalité. Elle cause des conditions de vie encore dégradées et dégradantes, et accentue l'inefficacité de la prison. Peut-on, dès lors, parler d'obscurantisme ou de tabou? Récemment, on m'a relaté que lors d'une réunion d'interve-



Stéphane Roberti, président du CPAS de Forest :  
«L'emprisonnement fragilise les liens sociaux, infantilise et déresponsabilise.»



Céline Bertrand  
@carfoobase.com

nants sociaux locaux, un jeune professionnel du social mettait en doute l'opportunité de proposer aux ados de nos écoles forestoises le spectacle *Un homme debout* (6). « Parler de la prison aux jeunes, ce n'est pas un message très positif. » Le non-dit sur le quotidien des détenus, la grande difficulté d'y faire un travail de recherche ou journalistique ne seraient-ils pas les signes d'un tabou consenti ? A l'instar de la consommation de drogues dans les prisons, les conditions de détention sont tellement *inassumables* qu'on préfère ne pas savoir et de ce fait ne pas prendre en charge

les familles et proches des détenus, mettant encore un peu plus à l'épreuve les liens sociaux, éloignant les prisonniers de leur avocat, des services d'aide et d'accompagnement à la réinsertion,...

### Cette technologie qui assujettit

Ces prisons high tech réduisent encore les contacts humains avec un personnel pénitentiaire qui surveille des écrans, des demandes de rendez-vous qui se font par formulaire informatique. La technologie vient confirmer l'*assujettissement* des corps et des

coûts exorbitants pour les pouvoirs publics. L'emprisonnement représente aujourd'hui pour ces entreprises et leurs actionnaires une industrie rentable dans laquelle investir. De là à dire que c'est une fabrique d'exclusion, il n'y a qu'un pas qui nous détourne pour le moins de l'objectif de sécurisation de la société. La construction de nouvelles prisons évite le nécessaire débat sur les origines sociales de la délinquance. Si on se penche sur les conditions de vie des familles dans lesquelles les personnes aujourd'hui détenues ont grandi, on fait rapidement un lien entre précarité, délinquance et enfermement. Cette causalité mérite qu'on l'investigue sans tabou, tout comme la surreprésentation masculine parmi les détenus ; en Belgique, seul un détenu sur dix est une femme.

Ce n'est pas la grande criminalité qui peuple les prisons. Ce sont en grande majorité des hommes, d'origine pauvre, pour des faits de délinquance (proportion très importante d'usage, de trafic de drogues et de faits consécutifs) qui purgent leur peine de prison ou qui y attendent leur jugement. Ne peut-on y voir une conséquence de l'effritement de l'Etat Providence, du désinvestissement de l'Etat

dans la Sécurité sociale, dans l'école et dans la santé ? Et si nous avions le courage de changer d'objectif et de viser résolument la diminution du nombre de détenus plutôt que la création de places en prison technologiquement sécurisée ?

Cela nécessite de quitter la posture figée de la justice répressive pour envisager sérieusement des formes de justice réparatrice et restauratrice du lien social. □

## Les conditions de détention sont tellement « inassumables » qu'on préfère ne pas savoir.

les conséquences inhérentes. Quand le gouvernement, soutenu par une frange de l'opinion publique, campe sur un raisonnement opposé aux conclusions de la science, on peut au moins le taxer de réactionnaire. En réponse à la surpopulation carcérale, l'Etat fédéral crée, construit, investit dans des nouvelles prisons. Ces bâtiments sont isolés géographiquement des villes où vivent souvent

esprits que dénonçait déjà Michel Foucault en 1975. Ces outils technologiques sont présentés comme des progrès dans une vision industrielle et managériale de la gestion des flux des détenus. On est à mille lieues des objectifs de resocialisation. La construction des nouvelles prisons a été confiée à des entreprises dans le cadre de « Partenariat Public Privé », dont on connaît des exemples de sur-

1. Allocations mensuelles pour une personne isolée : en surveillance électronique 583,8 €, au revenu d'intégration 817,36 €. Le seuil de pauvreté en Belgique est de 1.000 € par mois.

2. Les exemples sont légion. La prison ne pourvoit pas aux frais personnels des détenus. C'est donc le CPAS de la commune qui devrait permettre l'achat de savon, la location d'une télévision... dont le manque ne saurait que dégrader encore les conditions de vie des détenus.

3. Les chiffres varient en fonction de ce que l'institution qui les émet veut bien dire. Ainsi, la récidive se conçoit principalement comme la répétition du même délit. Toutefois, une majorité de détenus n'en est pas à son premier séjour en prison.

4. Ou dont on pense qu'elle a commis. La prison de Forest est surpeuplée, de personnes en détention préventive.

5. Dans le film réaliste *Un prophète* de Jacques Audiard, où Malik (Tahar Rahim) doit tuer un co-détenu pour se ménager l'indulgence des Corses, groupe d'influence parmi les prisonniers.

6. Spectacle de Jean-Marc Mahy, mis en scène par Jean-Michel Van den Eyden.